

Image not found or type unknown



Procès-verbal saisie vente

Par **Nasof**, le **19/07/2021** à **09:36**

Bonjour j'ai reçu un procès-verbal de saisie vente le dix mai d'un huissier qui a regardé vite fait mes biens ensuite le 11 juin je reçois par simple courrier une sommation de vente qui se fera le 23 juillet m'haleureusement je ne peux pas leur rembourser. Je voudrais savoir si il on le droit car j'ai déjà un procès-verbal de saisie vente par un autre huissier auquel je rembourse tous les mois